COMMUNE DE
CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 30 décembre 2024
Greffe_0134_Préavis édités

Préavis no 04/2025

Demande de crédit pour une participation financière à la reconstruction d'un hôpital au Pays-d'Enhaut

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PRÉAVIS
Le présent préavis a pour objet l'octroi d'une participation financière en vue de la reconstruction d'un hôpital sur le site du Pôle Santé Pays-d'Enhaut.

CONTEXTE GÉNÉRAL
Le Pôle Santé du Pays-d'Enhaut (PSPE) est une fondation de droit privé reconnue d'intérêt public, fondée en 2016 avec pour mission de maintenir et développer des infrastructures sanitaires dans notre région. Elle fournit une large gamme de services tels que de l'aide et des soins à domicile (CMS), des prestations d'hébergement (EMS et CAT) et un hôpital offrant des prestations stationnaires et ambulatoires, dont notamment :

- Une policlinique ;
- Un service d'urgences ;
- Des consultations médicales spécialisées (chirurgie, orthopédie, ORL, cardiologie, dermatologie, gynécologie) ;
- Un centre de dialyse ;
- Des traitements de chimiothérapie et d'immunothérapie ;
- Un service de radiologie ;
- Un service de physiothérapie et d'ergothérapie ;
- Un laboratoire ;
- Des consultations diététiques ;

- Un suivi diabétique ;
- Des examens de santé mentale ;
- Des prestations sociales.

Le PSPE dessert environ 5'000 habitants, dont 26 % ont plus de 65 ans, contre 16% dans le Canton de Vaud. Avec l'arrivée des *baby-boomers*, cette proportion augmentera.

Avec plus de 200 collaborateurs, le PSPE est le plus grand employeur du Pays-d'Enhaut.

INFRASTRUCTURES ACTUELLES

Le bâtiment actuel de l'hôpital, construit en 1979 par les architectes Charles Kleiber et Blaise Junod, a servi les besoins des patients pendant 45 ans. Aujourd'hui, il ne répond plus aux normes en vigueur, notamment en matière d'isolation et de prévention contre les incendies. Par courrier du 12 mars 2024, l'ECA a donné au PSPE un dernier délai à fin 2028 pour l'exploitation de l'actuel bâtiment, exigeant soit une remise aux normes intégrale, soit une démolition/reconstruction.

Au vu de l'état du bâtiment actuel et des coûts nécessaires à une remise en état, le Conseil de Fondation du PSPE a opté pour une démolition/reconstruction, permettant de répondre aux besoins à venir sur une base solide et durable.

PROJET DE SANTE POUR LA REGION

Dans un monde de la santé sous tension, où ferment et se regroupent chaque année de nombreuses structures, le maintien d'un hôpital au Pays-d'Enhaut se justifie par la distance séparant la région des prochains hôpitaux.

L'éloignement n'est certes pas un obstacle pour les traitements planifiés, ni même pour la majorité des urgences, dans la mesure où un héliport assure le transport rapide en cas de besoin. En l'absence d'une structure locale, l'accès aux soins de base serait toutefois entravé, allant jusqu'à entraîner le renoncement à des prises en charge nécessaires. Certains facteurs de guérison, tels que le maintien dans le cadre de vie et le soutien de l'entourage, seraient en outre affaiblis, en particulier pour les personnes âgées, qui forment l'essentiel de la patientèle.

Tant les communes que le Conseil de fondation estiment donc nécessaire de remettre sur pied une structure polyvalente offrant des prestations ambulatoires et stationnaires.

La reconstruction d'une telle structure n'implique pas la simple reconduction des prestations actuelles. Elle constitue au contraire l'occasion de repenser le modèle. À ce titre, le Conseil de fondation du PSPE a pris l'option de suivre la tendance démographique locale en mettant l'accent sur les soins aux seniors d'une part, et sur la santé communautaire d'autre part, avec une attention spéciale portée aux jeunes de moins de 25 ans.

Il est aujourd'hui admis que le PSPE ne sera pas en mesure de proposer une gamme de prestations aussi étendue que les structures disposant d'un grand bassin de population. Les prestations nécessitant un plateau technique sophistiqué et coûteux, en particulier, n'atteindront pas le seuil de rentabilité garantissant une activité pérenne.

L'objectif réaliste est donc de maintenir une large gamme de prestations de base, de développer certaines activités spécialisées porteuses, et de mettre en place pour le surplus un tri et un système d'acheminement efficaces des patients vers les grandes structures cantonales (Rennaz, CHUV, etc.).

PROJET DE CONSTRUCTION

La construction d'un hôpital est complexe, devant répondre à une myriade de normes et s'inscrire dans le Programme pluriannuel des investissements du Conseil d'Etat. Au vu du montant investi, il sera exigé de passer par un marché public international. Le concours d'architecte, qui constitue la première étape, durera entre 12 et 18 mois.

Coûts

Sans qu'il soit aujourd'hui possible de présenter un avant-projet architectural au sens propre du terme, et donc une estimation fiable des coûts, la comparaison avec des structures existantes suggère qu'au moins 20 millions CHF seront requis pour construire un bâtiment hébergeant les services souhaités et acheter l'équipement nécessaire. Les hypothèses de travail retenues s'agissant des prestations stationnaires sont le maintien des soins aigus et de la réadaptation, avec un accent mis sur la gériatrie, compte tenu de la structure démographique de la région.

Prestations prévues

Les principales prestations prévues dans le nouveau bâtiment sont les suivantes :

- 12-17 lits hospitaliers
- Un cabinet de groupe
- Des locaux pour des consultations spécialisées (médicales et préventives)
- Une policlinique
- Un service d'urgence ou de permanence
- Des prestations de radiologie et de scopies
- Des prestations de physiothérapie et d'ergothérapie

Les prestations effectivement offertes dépendront des fonds levés. Dans le cas où ceux-ci s'avéreraient plus faibles qu'escompté, une priorisation devra être effectuée. Sur le plan politique, des changements importants pourraient intervenir aux niveaux fédéral et cantonal dans les années à venir, découlant par exemple d'initiatives populaires sur la réduction des coûts de la santé, limitant potentiellement le type de prestations autorisées dans les structures de petite taille. Certaines prestations, telles que le maintien d'un service d'urgences 24/7, sont d'ores et déjà remises en question par certains acteurs. Il est donc difficile d'établir une liste définitive des services qui seront effectivement fournis. Au strict minimum, on peut affirmer qu'une région telle que le Pays-d'Enhaut doit être dotée d'un centre hébergeant des prestations ambulatoires générales, dont un cabinet de groupe répondant aux besoins locaux, et des consultations spécialisées.

Business plan

Plusieurs *business plans* ont été élaborés pour illustrer le fonctionnement du futur établissement. Quoiqu'ils représentent une amélioration par rapport aux chiffres actuels, aucun ne permet à ce jour d'atteindre l'équilibre financier en incluant des lits hospitaliers.

L'État, conscient de cette difficulté, prévoit d'édicter un décret dans le courant de l'année 2025 garantissant le déficit annuel des trois Pôles Santé (Pays-d'Enhaut, Vallée de Joux, Sainte-Croix), y compris leur activité stationnaire, à la condition que les prestations prévues correspondent à la politique de santé publique cantonale.

Les prestations prévues par le PSPE correspondent à la politique cantonale. Le présent préavis part donc de l'hypothèse que le Canton validera le soutien pérenne à notre activité hospitalière.

Le *timing* anticipé du préavis répond à l'urgence imposée par l'ultimatum de l'ECA et au rétroplanning qui en découle, notamment la levée de fonds auprès de privés, qui doit être achevée dans le cours de l'été 2025. La libération par les communes du montant prévu sera toutefois soumise à certaines conditions strictes, dont l'adoption du décret cantonal. Si cette condition n'est pas remplie, des mesures devront être rapidement prises pour garantir la réalisation d'un « plan B », sous la forme par exemple d'un centre ambulatoire. Le Conseil sera alors consulté pour évaluer l'opportunité, la forme et l'ampleur d'un soutien communal.

FINANCEMENT
Le PSPE ne dispose actuellement pas de fonds propres. L'État n'investit quant à lui pas directement dans les infrastructures hospitalières et ambulatoires, mais peut octroyer des cautionnements facilitant l'accès à des emprunts à des taux avantageux. Il prévoit en outre, comme indiqué ci-dessus, d'édicter un décret garantissant le déficit de fonctionnement des trois Pôles Santé.

Il en découle que le PSPE doit réunir un minimum de **CHF 4'000'000.00** de fonds propres pour envisager une reconstruction. Tout montant supplémentaire serait évidemment bienvenu, car il permettrait de réduire les remboursements d'intérêts, renforçant ainsi la situation financière courante de l'établissement dès sa mise en exploitation.

Un rétroplanning sommaire démontre qu'afin de respecter l'échéance posée par l'ECA, la levée de fonds devrait être achevée au 30 juin 2025.

Soutien déjà voté
En 2022, les communes du Pays-d'Enhaut ont accepté de soutenir le PSPE à hauteur de CHF 600'000.00, dont CHF 400'000.00 pour la commune de Château-d'Oex, pour réaliser une mise aux normes de l'héliport. Après discussion avec l'OFAC, il a été convenu de reporter ces travaux, sous réserve qu'un projet concret de construction soit élaboré.

C'est ce projet de construction qui est présentement à l'ordre du jour. La destination des CHF 600'000.00 déjà votés reste conforme à la décision du préavis initial, soit la mise aux normes et la rénovation de l'héliport, par son intégration au nouveau bâtiment ou par sa réfection sur son emplacement actuel. Ce montant fait donc partie de l'enveloppe totale prévue pour le Pôle santé, sans pour autant être inclus dans le dispositif du présent préavis.

Soutiens privés
Compte tenu de l'ampleur du projet, le soutien de donateurs privés est crucial. Pour que ces derniers s'engagent financièrement, il est indispensable que les collectivités publiques manifestent un soutien clair et envoient des signaux positifs.

Soutien des communes
En considérant ces éléments et l'importance vitale de cette structure pour notre région, il est proposé que les communes du Pays-d'Enhaut contribuent à hauteur de CHF 1'400'000.00. Cette somme s'ajouterait aux CHF 600'000.00 déjà votés et serait répartie en neuvièmes comme suit :

- Château-d'Oex (6/9) : CHF 935'000.00
- Rougemont (2/9) : CHF 310'000.00
- Rossinière (1/9) : CHF 155'000.00

La commune de Château-d'Oex soutiendra ainsi, à travers ses deux préavis, le projet de reconstruction à hauteur de :

Préavis 13/2022, déjà voté :	CHF	400'000.00
Préavis de ce jour, 04/2025 :	**CHF**	**935'000.00**
TOTAL :	**CHF**	**1'335'000.00**

L'octroi de ce montant sera soumis à la condition que l'entier des fonds propres minimaux soient trouvés, que le décret cantonal garantissant le financement pérenne du PSPE soit adopté, et qu'un permis de construire soit délivré et entré en force. Des parties de ce montant pourront être octroyées en vue de la réalisation des étapes menant au permis de construire, notamment le concours d'architecte. Ces participations, si nécessaires, seront accordées par les communes selon la même clé de répartition que celle appliquée au montant total de CHF 1'400'000.00.

Remarque complémentaire
Le bâtiment actuel de l'hôpital héberge la morgue du Pays-d'Enhaut, laquelle est par conséquent sujette au même ultimatum de l'ECA. Ces deux activités doivent être toutefois considérées séparément du point de vue communal. En effet, si le soutien à une infrastructure de santé est optionnel pour une commune, la construction et l'entretien d'une morgue lui reviennent obligatoirement. Rien n'indique du reste qu'une morgue doive être intégrée dans le bâtiment d'un hôpital. Aussitôt que le projet de reconstruction se précisera, l'opportunité d'y inclure notre installation sera étudiée, chiffrée, et fera cas échéant l'objet d'un préavis intercommunal.

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal no 04/2025 du 30 décembre 2024
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement** du montant de CHF 935'000.00 sur une période de 30 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à participer financièrement à la reconstruction d'un hôpital au Pays-d'Enhaut ;

- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 935'000.00;

- **de financer** ce montant de CHF 935'000.00 par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 8 janvier 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	**La Secrétaire :**
Eric Grandjean	**Sophie Matthey**

Copie :
M. Maximilien Stauber, municipal
Bourse communale
Service des constructions et urbanisme.